

nature et nous sommes très affectés par la perspective que notre cadre de vie soit dégradé par la présence de machines industrielles polluantes, bruyantes et oppressantes.

Nous ne contestons pas la nécessité de trouver rapidement des solutions aux problèmes énergétiques qui nous préoccupent, mais ne croyons cependant pas qu'il faille y sacrifier la qualité de vie de quiconque et pensons qu'il convient d'étudier d'autres solutions (voir point 7 ci-dessous).

Nous pensons que les fonds publics (certificats verts) dépensés, dans le soutien à ce projet (25 MW x 1,7 Mio. €/MW = 42.5 Mio. €) seraient mieux utilisés en les affectant à des projets destinés à consommer moins d'énergie, filières créatrices d'emplois au niveau local (par exemple : isolations des bâtiments publics, octroi de primes plus importantes à l'isolation, soutien des initiatives particulières, photovoltaïque, éolienne particulière ou vraie éolienne citoyenne, ...).

Il est désolant de constater que la manne financière des certificats verts octroyés par la région wallonne ne profitera en aucune manière aux citoyens wallons. En effet, la société NEW WIND filiale d'ELAWAN, quasi sans personnel et couverte de dettes n'est qu'une jolie façade destinée à leurrer les institutions publiques wallonnes jusqu'à l'attribution du précieux sésame que constitue le permis unique. Ensuite tout sera géré à partir de l'Espagne.

Nous en avons pour preuve les nombreuses camionnettes immatriculées en Espagne constatées sur site lors des récents travaux d'entretien réalisés sur les éoliennes du parc d'ELAWAN de Vergnies-Barbençon.

Afin d'évaluer les désagréments que ce projet va inévitablement occasionner aux citoyens wallons que nous sommes, nous souhaitons que le bureau d'étude chargé de l'étude d'incidences sur l'environnement effectue les missions complémentaires suivantes :

1/ Photomontage depuis les points suivants de notre habitation et des aménagements extérieurs :

☐ L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore de jour comme de nuit sur une période significative et durant les quatre saisons.

Nous désirons que cette étude sonore soit complétée d'un avis scientifique rendu par une ou plusieurs facultés de médecine indépendantes afin d'évaluer l'impact de l'implantation du parc éolien projeté sur notre santé.

3/ Détérioration de la qualité de l'air par remise en suspension des produits chimiques agricoles :

L'implantation d'un parc éolien à l'Est de Ragnies va avoir pour effet de provoquer un brassage des flux laminaires aériens, effet de sillage, voir illustration ci-dessous.

Se trouvant en zone agricole où il y a une utilisation massive de pesticides et engrais sur les plaines agricoles, nous craignons que tous ces produits chimiques soient brassés et maintenus en suspension dans l'air, ce qui va avoir pour effet de les emmener beaucoup plus loin dans le voisinage placé sous le vent (vent dominant N-E, vers Ragnies).

Les effets nocifs pour la santé de tous ces produits m'inquiètent énormément aussi. Nous demandons qu'une étude scientifique indépendante soit menée afin d'évaluer l'impact sur notre santé de cette modification des flux aériens.

Afin d'éventuellement de mesurer l'impact réel après réalisation du projet, nous demandons que des mesures préalables de toxicité de l'air soient effectuées dans notre jardin et dans notre maison pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant les quatre saisons, aux points suivants :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine, salon, living, chambre parentale, bureau d'entreprise indépendante dans le bien-être dont la pratique notamment les massages et terrasse.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 *

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine, salon, living, chambre parentale, bureau d'entreprise indépendante dans le bien-être dans la pratique notamment de massages et terrasse.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 *

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, sanitaires, espace hammam, sauna et hall d'entrée.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 *

* A savoir, rue du Tambourin 17, 6532 Ragnies

Nous souhaitons que :

☐ Tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été ;

☐ L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;

☐ L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en vision diurne et nocturne.

2/ Etude sonore depuis les points suivants de notre habitation :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, comme cité ci-dessus.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 *

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, comme cité ci-dessus.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 *

* A savoir, rue du Tambourin 17, 6532 Ragnies

Nous souhaitons également que :

☐ L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;

5/ Effet stroboscopique de nuit :

Etant donné la hauteur des éoliennes 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus aux flashes de signalisation. Aussi nous demandons que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre bien immobilier :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine, salon, living, chambre parentale, bureau d'entreprise d'indépendante dans le bien-être notamment dans la pratique de massages et terrasse.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 *

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, sanitaires, espace hammam, sauna et hall d'entrée.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 *

* A savoir, rue du Tambourin 17, 6532 Ragnies

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

6/ Etude de la perte financière :

Etant donné le nombre important de nuisances que ce projet de parc éolien va induire pour notre bien immobilier et ses habitants, sa valeur souffrira inévitablement d'une dévaluation. Cette dévaluation doit être chiffrée et une juste compensation financière accordée.

Nous demandons que notre bien immobilier soit évalué préalablement à l'octroi du permis, par un expert indépendant, agréé et choisi par nous, mais rétribué par le promoteur initiateur des nuisances. De cette manière la perte financière pourra être évaluée et indemnisée en cas d'octroi.

7/ Etude de l'impact sur la pollution du sous-sol et des aquifères par les pesticides et engrais:

Les fondations des éoliennes nécessitent le recours à des fondations profondes de type pieux en béton afin de rechercher la stabilité du socle rocheux.

Le forage des pieux risque de provoquer le percement des couches d'argiles supérieures qui protègent les nappes phréatiques dans lesquelles nous puisons notre eau de distribution.

Il y a bel et bien un risque de pollution par infiltration des pesticides et engrais lessivés par les eaux de pluies et s'écoulant le long des pieux.

Nous demandons que ce risque pour l'environnement et la santé soit étudié sérieusement par une faculté universitaire indépendante du promoteur.

8/ Etude de l'impact sur la pollution du sous-sol et des aquifères par les bétons:

De même, il y a également un risque de pollution par contact des eaux aquifères avec le béton des pieux. En effet, le béton est constitué à 20% de ciment, ciment fabriqué dans des fours dans lesquels sont recyclées de nombreuses matières hautement polluantes (PCB, produits pharmaceutiques, huiles minérales, huiles synthétiques, ...).

Nous demandons que ce risque pour l'environnement et la santé soit étudié sérieusement par une faculté universitaire indépendante du promoteur.

9/ Etude de l'impact sur la biodiversité :

Nous sommes aussi très inquiets pour la biodiversité de notre village, particulièrement pour les oiseaux et les chauves-souris.

Sur le site de Greenpeace, on peut lire ceci « Certains parcs éoliens, généralement les plus anciens, peuvent en effet avoir une influence sur la biodiversité. Cependant, une étude sur l'impact de l'éolien publiée par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) en 2017 montre que la mortalité des oiseaux due aux éoliennes est relativement faible lorsque les projets évitent les secteurs présentant de forts « enjeux avifaunes ». De plus, la réglementation actuelle est stricte sur ce sujet : avant toute implantation d'éolienne, il est obligatoire de réaliser une étude d'impact puis de mettre en œuvre des mesures afin d'éviter, de réduire et de compenser les éventuels impacts résiduels. L'objectif est précis : zéro perte nette de biodiversité, voire un gain. Une fois le parc éolien mis en service, un suivi

réduite au minimum puisque les gros consommateurs seront directement desservis par les éoliennes.

2. Des centrales de bio-méthanisation implantées à proximité des exploitations agricoles, d'élevage et maraichères (exemple : Centrale de Thuin et centrale de la ferme du Baudribu à Gozée). Ce projet aurait le mérite d'être pilotable, de favoriser l'emploi local et de recycler les effluents agricoles.

3. Centrales hydrauliques disposées sur les 9 barrages de la Haute-Sambre non encore équipés.

4. Construire de nouveaux réacteurs nucléaires de la 3^{ème} génération EPR capables de d'utiliser 100% de combustible MOX recyclé pour produire de l'électricité. Le combustible MOX (Mélange d'Oxydes) est un combustible nucléaire fabriqué avec du plutonium, résidus de nos anciennes centrales nucléaires dont nous ne savons que faire. Ce type de centrale offre une énergie constante exempte de CO2 et permet de recycler nos déchets nucléaires afin de ne pas les transmettre aux générations futures. Le budget nécessaire à financer les certificats verts éoliens y serait beaucoup mieux investi.

En espérant être entendue et surtout comprise car je crains que mon activité d'indépendante en soit perturbée, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

environnemental est obligatoire afin de s'assurer de l'efficacité des mesures proposées. »

A Ragnies, de nombreux rapaces et chauves-souris ont élu domicile. Nous devons en tenir compte car j'estime qu'il y a ici un fort enjeu avifaune.

Nous demandons donc une étude d'impact par un organisme indépendant du promoteur mais payé par celui-ci.

10/ Détérioration de la qualité de l'air par dissémination de résidus polyester dus à l'usure des pales :

L'exposition longue durée (25-30 ans) aux ultraviolets, aux intempéries (grêles) peuvent provoquer une usure des matériaux polyester-époxy, conjuguée à l'usure des matériaux lors du brassage dans l'air, il y a un risque de provoquer la dissémination de particules microscopiques de polyester-époxy dans l'air qui pourraient nuire gravement au système respiratoire des êtres humains.

De même, lorsque ces particules se déposent au sol elles risquent de polluer les terres agricoles nourricières.

Le simple principe de précaution impose que ces risques soient étudiés afin de prévenir toute maladie aux humains et animaux.

11/ Propositions alternatives :

Conscient de la nécessité de trouver des solutions en matière de production énergétique, nous pensons que d'autres solutions existent aussi nous demandons que les alternatives suivantes soient étudiées :

1. Parcs éoliens ou éoliennes indépendantes disposés au plus près des gros consommateurs que sont les industries de Charleroi métropole – FAFER, RIVA, APERAM, ECOPOLE, ...

En effet, Charleroi, ne manque pas de friches industrielles désaffectées, polluées et inoccupées dont les terrains sont repris en zone industrielle au plan de secteur.

L'implantation d'éoliennes dans ces zones aura un moindre impact sur l'environnement et les pertes de rendement dues au transport de l'électricité sera

Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
Mesdames et Messieurs les échevins,

Par la présente, je marque mon refus catégorique au projet éolien envisagé.

D'une part, c'est avec regret que je déplore la « légèreté » pour ne pas dire le « mépris » témoigné par le promoteur du projet lors de la R.I.P du 6 septembre 2023 :

- ⇒ 1 seule page recto/verso renvoyant vers des sites internet (pas de documentation papier minimum).
- ⇒ Présentation de slides sur d'autres projets totalement différents de la zone envisagée.
- ⇒ Ref. faite à l'étude d'incidences de 2018 soit antérieure à 5 années !

D'autre part, vous trouverez ci-après une liste non exhaustive d'arguments appuyant mon refus : et vous développez ci-après mes arguments et demandes de devoirs d'enquêtes complémentaires.

Afin de préserver les qualités naturelles exceptionnelles de notre région, je vous prie de bien vouloir enregistrer mon refus ferme et définitif à ces projets éoliens et vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de mes meilleures considérations.

Nom, prénom,
Adresse et signature

18/09/2023

PROJET NEW WIND -4 éoliennes à Ragnies

R.I.P du 6 septembre 2023 à Ragnies

➤ Où :

- Collège Communal de Thuin
 - Rue Grande 36 – 6530 Thuin
- Collège Communal de Beaumont
 - Grand Place 11 à 6500 Beaumont
- NEW WIND
 - Avenue des Dessus-de-lives,2 à 5101 NAMUR
jdumont@elawan.be
- Collège Communal de Lobbes
 - Rue du pont,1 à 6540 LOBBES
- Collège Communal de Walcourt
 - Place de l'hôtel de ville 3-5 à 5650 Walcourt
- Collège Communal d'Erquennes
 - Rue Albert 1^{er}, 51 à 6560 Erquennes
- Collège Communal de Merbes-Le-Château
 - Rue St Martin 71 à 6567 Merbes-le-Château
- Collège Communal d'Ham-Sur-Heure
 - Chemin d'Oulre-Heure,20 à 6120 Ham-Sur-Heure

Objet : Enquête publique concernant le parc éolien sur la plaine de Ragnies/Thuillies/Donstiennes – R.I.P. du 6 septembre 2023 à Ragnies.

Liste d'arguments pouvant être utilisés :

Nuisances santé :

Les éoliennes sont responsables de nuisances sonores et produisent des sons de basses fréquences mais aussi des infrasons non audibles par l'oreille humaine car inférieurs à 20 Hz.

Les nuisances sonores et visuelles dégagées constituent **un trouble du voisinage mais ont aussi un impact nocif sur la santé :**

La **réalité d'un syndrome des éoliennes existe bel et bien** (Cfr arrêt prononcé le 8 juillet 2021 par la cour d'appel de Toulouse) ce syndrome entraîne une altération grave de l'état de santé, défini d'ailleurs par l'OMS comme un état de bien-être physique mental et social.

Maux de tête, nausées, saignements de nez ou encore troubles du sommeil : la liste des symptômes associés aux éoliennes est longue. Le syndrome des éoliennes est une maladie non reconnue comme telle, mais qui impacte les personnes vivant à proximité.

Demande de devoir d'enquête complémentaire : étude médicale approfondie sur le long terme des effets induits par les éoliennes sur l'Homme.

Impact patrimoine immobilier :

Cet arrêt de la Cour d'appel de Toulouse a également reconnu la dévalorisation immobilière du bien du plaignant.

Demande de devoir étude complémentaire sur la dévalorisation immobilière, étude sur le long terme à faire par min. 3 experts indépendants.

Impacts sur les animaux :

Modification du taux de cortisol, qualité de la viande produite, production de lait, ravages causés aux abeilles et à la production de miel, fausses-couches dans les élevages.

Demande : Devoir d'enquête complémentaire : étude sanitaire sur le long terme sur l'émission des nuisances sonores, sons de basses fréquences, mais aussi infrasons.

Étude qui portera sur les animaux de toutes catégories.

Point de vue ornithologique : région qui abrite des espèces appartenant à la liste rouge des oiseaux menacés en Wallonie : Milan Royal, Milan Noir, cigognes noires, cigognes blanches, buses variables, perdrix grise elle-même bioindicatrice de la santé environnementale de la plaine.

Territoire de chasse et de nourrissage des chauves-souris, cfr rapport Natagora.

A relever également, au lieu-dit « le Foret », existait une exploitation de sable très importante (superficie de quelques hectares). On y trouve bon nombre de tanières de renard, de terriers de lapins et autres petits mammifères qui participent avec la faune avicole présente à l'équilibre des espèces sur toute cette partie de la plaine Sud de la Thudinie.

Demande : devoir d'enquête complémentaire sur l'impact de la population renards, lapins et autres petits mammifères de la zone.

Relevons aussi l'implantation d'éoliennes est en contradiction avec les mesures agro-environnementales (MAE) mises en place et financées par la Région Wallonne.

Mais aussi en contradiction avec la Directive européenne de protection de la biodiversité (stratégie de l'UE à l'horizon 2030).

Pollution atmosphérique

Et approche des mécanismes de l'érosion éolienne :

Il existe trois modes différents d'entraînement des particules : la saltation, la reptation en surface et la suspension.

Le vent déplace les particules très fines et très légères beaucoup plus rapidement que les grosses.

La quantité de poussière transportée puis déposée par le vent peut être grande mais elle passe inaperçue et sous-estimée parce qu'elle est largement disséminée sur le sol : une couche de quelques dixièmes de mm de poussière répandue sur une surface de plusieurs milliers de km² représente un tonnage considérable.

Demande de devoir d'analyse complémentaire : calcul des charges en particules du vent en fonction de la vitesse et du régime des vents, natures des particules, vitesse de déplacement, nature des sols rencontrés.

D'autre part, les pales faites en fibre de verre ou en fibre de carbone avec de l'époxy ne sont à l'heure actuelle pas recyclables.

La production de ciment est quant à elle polluante : voir production nécessaire de ciment de haute densité tant pour le socle que pour la masse d'inertie.

Demande : de devoir d'analyse complémentaire sur l'impact environnemental de la production des différents composants (aériens/souterrains) de l'éolienne.

Environnement et qualité de l'air

Toute éolienne qui est située dans un environnement contenant des particules abrasives comme la pluie, la neige, la grêle, la poussière ou les insectes est sujette à l'érosion.

La plupart des revêtements anti-érosion installés n'ont qu'une capacité limitée à supporter les conditions extrêmes.

Des milliers d'hectares agricoles deviennent peu à peu stériles autour des fermes éoliennes, par le rayonnement dans le sol, par la modification de l'éco système souterrain, et par l'effet de ventilation qui les assèche et introduit de nouvelles érosions.

Effet de sillage → détérioration de la qualité de l'air par brassage de flux laminaires aériens et utilisations massives de pesticides.

Demande : Devoir d'analyse complémentaire : étude sur l'effet de sillage compte tenu des utilisations des pesticides des agriculteurs rayonnement dekms.

Coût du démantèlement :

Cfr les études comparatives réalisées sur le coût du démantèlement et la provision demandée au promoteur (min. Coût réel 4 fois supérieur à la provision).

Cela reste dérisoire : uniquement pour l'enlèvement de l'éolienne et de ses fondations, il faut prévoir entre 100.000 et 120.000 euros. En y intégrant le coût industriel (du démantèlement et recyclage), cela représente 400.000 euros et en cas de faillite de l'exploitant, "c'est l'état et donc le contribuable qui se retrouvera avec ces éoliennes sur les bras".

Demande : devoir d'analyse complémentaire : calcul du coût réel du démantèlement compte tenu des difficultés de recyclage des matériaux.

Autre devoir d'enquête complémentaire : le coût réel de la fabrication, de l'entretien et du démantèlement d'une éolienne.

Remarque : le démantèlement prévu dans les conventions ne portera que sur la partie aérienne et la masse d'inertie (2 à 3 mètres de béton) Toutefois rappelons qu'un socle de béton et/ou des pieux sont également prévus en dessous de la masse d'inertie, socle de ciment de haute densité ! / ou pieux Franki si zone humide ou sablonneuse.

Demande : devoir d'analyse complémentaire sur les zones impactées par le projet (implantations, zones traversées), natures des sols et sous-sols avec un « modèle détaillé » du système de fondation qui serait utilisé, complété d'un schéma explicatif côté.

Point de vue énergétique :

Les zones rurales sont auto-suffisantes en production photovoltaïques.

Demande devoir d'enquête complémentaire sur la nécessité d'installer en Belgique autant de champs d'éoliennes pour la consommation locale/wallonne/nationale.

Quid de la capacité d'absorption de la production éolienne combinée à la production photovoltaïque alors que la cabine de tête est sous-dimensionnée.

Demande devoir d'enquête complémentaire sur les coûts engendrés pour les mises à niveau des cabines de tête et/ou solution alternative comme les lignes à hautes tensions HT.

Devoir d'enquête complémentaire sur les pertes en lignes HT.

Impact visuel environnemental

Effet d'encerclement de la région avec à terme fermeture de la « respiration paysagère visuelle et environnementale ».

La Thudinie présente un intérêt paysager unique et les différents projets éoliens viendront défigurer toute cette belle région.

Ragnies, classé comme « Plus Beaux Villages de Wallonie » nous plonge dans une atmosphère bucolique ; que dire alors de tous ces bâtiments classés, sites historiques et campagnards qui seraient dès lors ravagés, défigurés, balafrés par ces énormes machines dont l'implantation n'est pas justifiée.

Ragnies, le 19 septembre 2023.

Administration Communale de Thuin
Service de l'environnement
Grand Rue, 36
6530 Thuin
agnes.caerobbi@thuin.be

Copie: NEW WIND sprl
A l'attention de M. Jérôme Dumont
Avenue des Dessus-de-Lives, 2
5101 NAMUR (Loyers)
jdumont@elawan.be

Concerne : Réunion d'information préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement relative au projet de la société NEW WIND d'implanter un parc éolien (4 éoliennes) d'une puissance de 25 MW sur la commune de Thuin et Beaumont aux emplacements localisés entre Ragnies, Thuillies, et Donstiennes. (Le mercredi 6 septembre 2023 à la Distillerie de Biercée, Grange de la Dîme, rue de la Roquette 36 à 6532 Ragnies).

Objet : Demande des points à aborder par l'étude d'incidences.

Madame, Monsieur,

J'aimerais que l'auteur de l'étude d'incidences prenne en compte les points suivants :

- 1. Des photomontages soient réalisés depuis ma propriété (prairie) sise rue du Tambourin, exposée Sud Est et de coordonnées : a/ 50.303326,4.274835

b/ 50.303437,4.274654

c/ 50 ;303648,4.275455

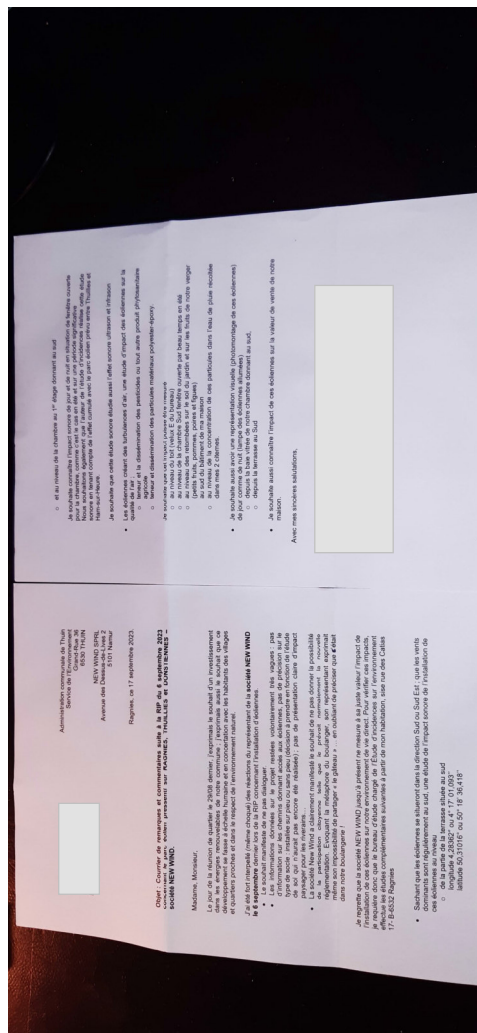
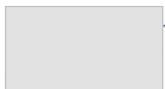
Que ces photomontages soient réalisés, en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été en vision diurne et nocturne à partir de chez moi, avec les flashes lumineux.

Ayant un projet avancé à vocation touristique (logements insolites, offrant un dépaysement paisible offrant une vue dégagée sur notre belle campagne vierge), je souhaite avoir une étude de l'impact sur celui-ci puisque votre projet le modifiera inéluctablement ! Je vous demande de réaliser une étude de faisabilité et de rentabilité de mon projet modifié par votre projet industriel.

- 2. Quel(s) impact(s) positif(s) pouvez-vous annoncer pour notre région et nos villages concernés par votre projet (emploi, tourisme, qualité de vie des habitants et des touristes,....) ?

- 3. Une étude sur la santé humaine est primordiale puisque votre projet veut s'implanter proche de la population villageoise.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Administration communale de Thuin
Service de l'Environnement
Grand-Rue 36
6530 THUIN

NEW WIND SPRL
Avenue des Dessus-de-Lives 2
5101 Namur

Ragnies, le 15 septembre 2023.

Objet : Courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 6 septembre 2023 concernant le parc éolien pressenti sur RAGNIES, THULLIES et DONSTIENNES – société NEW WIND.

Madame, Monsieur,

Bien qu'ayant la fibre environnementaliste fort prononcée, nous n'apprécions pas le projet de parc éolien proposé. Nous avons fait le choix d'habiter en zone rurale pour y trouver une qualité de vie que nous ne trouvons pas dans les centres urbanisés. Nous cherchions le calme, le contact avec la nature et nous sommes très affectés par la perspective que notre cadre de vie soit dégradé par la présence de machines industrielles polluantes, bruyantes et oppressantes. Nous ne contestons pas la nécessité de trouver rapidement des solutions aux problèmes énergétiques qui nous préoccupent, mais ne croyons cependant pas qu'il faille y sacrifier la qualité de vie de quiconque et pensons qu'il convient d'étudier d'autres solutions (voir point 7 ci-dessous).

Nous pensons que les fonds publics (certificats verts) dépensés, dans le soutien à ce projet (25 MW x 1,7 Mio. €/MW = 42,5 Mio. €) seraient mieux utilisés en les affectant à des projets destinés à consommer moins d'énergie, filières créatrices d'emplois au niveau local (ex: isolations des bâtiments publics, octroi de primes plus importantes à l'isolation, soutien des initiatives particulières, photovoltaïque, éolienne particulière ou vraie éolienne citoyenne, ...). Il est désolant de constater que la manne financière des certificats verts octroyés par la région wallonne ne profitera en aucune manière aux citoyens wallons.

En effet, la société NEW WIND filiale d'ELAWAN, n'est qu'une jolie façade destinée à leurrer les institutions publiques wallonnes jusqu'à l'attribution du précieux sésame que constitue le permis unique. Ensuite tout sera géré à partir de l'Espagne.

Nous en avons pour preuve les nombreuses camionnettes immatriculées en Espagne constatées sur site lors des récents travaux d'entretien réalisés sur les éoliennes du parc d'ELAWAN de Vergnies-Barbençon.

Afin d'évaluer les désagréments que ce projet va inévitablement occasionner aux citoyens wallons que nous sommes, nous souhaitons que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue les missions complémentaires suivantes :

Courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 6 septembre 2023 - Page 1 sur 5

1/ Photomontage depuis les points suivants de notre habitation et des aménagements extérieurs :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud-ouest, cuisine living et terrasse.
Coordonnées GPS : 50° 18' 22,44" N 4° 16' 38,8" E Altitude 177 m

Point 2 : Terrasse de la chambre parentale exposée Sud - Sud-Est
Coordonnées GPS : 50° 18' 22,45" N 4° 16' 39,05" E Altitude 180 m

Nous souhaitons que :

- Tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en vision diurne et nocturne.

2/ Etude sonore depuis les points suivants de notre habitation :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud-ouest, cuisine living intérieure.
Coordonnées GPS : 50° 18' 22,44" N 4° 16' 38,8" E Altitude 177 m

Point 2 : Arrière de la maison exposé sud-ouest, terrasse extérieure.
Coordonnées GPS : 50° 18' 22,44" N 4° 16' 38,8" E Altitude 177 m

Point 3 : Terrasse de la chambre parentale exposée Sud - Sud-Est.
Coordonnées GPS : 50° 18' 22,45" N 4° 16' 39,05" E Altitude 180 m

Nous souhaitons également que :

- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore de jour comme de nuit sur une période significative et durant les quatre saisons.

Souffrant d'acouphènes et de troubles du sommeil, nous désirons que cette étude sonore soit complétée d'un avis scientifique rendu par une ou plusieurs facultés de médecine indépendantes afin d'évaluer l'impact de l'implantation du parc éolien projeté sur notre santé.

Courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 6 septembre 2023 - Page 2 sur 5

3/ Détérioration de la qualité de l'air par remise en suspension des produits chimiques agricoles :

L'implantation d'un parc éolien à l'Est de Ragnies va avoir pour effet de provoquer un brassage des flux laminaires aériens, effet de sillage, voir illustration ci-dessous.



Se trouvant en zone agricole où il y a une utilisation massive de pesticides et engrais sur les plaines agricoles, nous craignons que tous ces produits chimiques soient brassés et maintenus en suspension dans l'air, ce qui va avoir pour effet de les emmener beaucoup plus loin dans le voisinage placé sous le vent (vent dominant N-E, vers Ragnies).

Les effets nocifs pour la santé de tous ces produits nous inquiètent très fort aussi nous demandons qu'une étude scientifique indépendante soit menée afin d'évaluer l'impact sur notre santé de cette modification des flux aériens.

Afin d'éventuellement de mesurer l'impact réel après réalisation du projet, nous demandons que des mesures préalables de toxicité de l'air soient effectuées dans notre jardin et dans notre maison pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant les quatre saisons, aux points suivants :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud-ouest, cuisine living intérieur.
Coordonnées GPS : 50° 18' 22,44" N 4° 16' 38,8" E Altitude 177 m

Point 2 : Arrière de la maison exposé sud-ouest, terrasse extérieure.
Coordonnées GPS : 50° 18' 22,44" N 4° 16' 38,8" E Altitude 177 m

Point 3 : Terrasse de la chambre parentale exposée Sud - Sud-Est.
Coordonnées GPS : 50° 18' 22,45" N 4° 16' 39,05" E Altitude 180 m

Pratiquant le jardinage d'un potager pour notre consommation personnelle et de manière écologique sans produits chimiques, nous demandons que la terre de notre potager soit analysée afin d'éventuellement y déceler la présence préalable au projet de produits chimiques.

4/ Détérioration de la qualité de l'air par dissémination de résidus polyester dus à l'usure des pales :

L'exposition longue durée (25-30 ans) aux ultraviolets, aux intempéries (grêles) peuvent provoquer une usure des matériaux polyester-époxy, conjuguée à l'usure des matériaux lors du brassage dans l'air, il y a un risque de provoquer la dissémination de particules microscopiques de polyester-époxy dans l'air qui pourraient nuire gravement au système respiratoire des êtres humains.

Courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 6 septembre 2023 - Page 3 sur 5

De même, lorsque ces particules se déposent au sol elles risquent de polluer les terres agricoles nourricières.

Le simple principe de précaution impose que ces risques soient étudiés afin de prévenir toute maladie aux humains et animaux.

5/ Effet stroboscopique de jour :

Étant donné la hauteur des éoliennes 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus à l'effet stroboscopique. Aussi nous demandons que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre bien immobilier, pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant la saison hivernale lorsque le soleil est bas :

Point 1 : Terrasse de la chambre parentale exposée Sud - Sud-Est.
Coordonnées GPS : 50° 18' 22,45" N 4° 16' 39,05" E Altitude 180 m

Nous demandons que ce vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

6/ Effet stroboscopique de nuit :

Étant donné la hauteur des éoliennes 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus aux flashes de signalisation. Aussi nous demandons que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre bien immobilier :

Point 1 : Terrasse de la chambre parentale exposée Sud - Sud-Est.
Coordonnées GPS : 50° 18' 22,45" N 4° 16' 39,05" E Altitude 180 m

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

7/ Etude de la perte financière :

Étant donné le nombre important de nuisances que ce projet de parc éolien va induire pour notre bien immobilier et ses habitants, sa valeur souffrira inévitablement d'une dévaluation. Cette dévaluation doit être chiffrée et une juste compensation financière accordée. Nous demandons que notre bien immobilier soit évalué préalablement à l'octroi du permis, par un expert indépendant, agréé et choisi par nous, mais rétribué par le promoteur initiateur des nuisances. De cette manière la perte financière pourra être évaluée et indemnisée en cas d'octroi.

8/ Propositions alternatives :

Conscient de la nécessité de trouver des solutions en matière de production énergétique, nous pensons que d'autres solutions existent aussi nous demandons que les alternatives suivantes soient étudiées :

1. Parcs éoliens ou éoliennes indépendantes disposés au plus près des gros consommateurs que sont les industries de Charleroi métropole – FAFER, RIVA, APERAM, ECOPOLE, ... En effet, Charleroi, ne manque pas de friches industrielles désaffectées, polluées et inoccupées dont les terrains sont repris en zone industrielle au plan de secteur. L'implantation d'éoliennes dans ces zones aura un moindre impact sur l'environnement et les pertes de rendement dues au transport de l'électricité sera réduite au minimum puisque les gros consommateurs seront directement desservis par les éoliennes.

Courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 6 septembre 2023 - Page 4 sur 5

2. Centrale photovoltaïque dans un des vallons constituant la plaine, non visible dans le paysage. Les panneaux photovoltaïques pourraient couvrir les versants « Sud » de serres de cultures maraichères bio.
3. Des centrales de bio-méthanisation implantées à proximité des exploitations agricoles, d'élevage et maraichères (exemple : Centrale de Thuin et centrale de la ferme du Baudribu à Gozée). Ce projet aurait le mérite, d'être pilotable, de favoriser l'emploi local et de recycler les effluents agricoles.
4. Centrales hydrauliques disposées sur les 9 barrages de la Haute-Sambre non encore équipés.
5. Construire de nouveaux réacteurs nucléaires de la 3^{ème} génération EPR capables de d'utiliser 100% de combustible MOX recyclé pour produire de l'électricité. Le combustible MOX (Mélange d'Oxydes) est un combustible nucléaire fabriqué avec du plutonium, résidu de nos anciennes centrales nucléaires dont nous ne savons que faire. Ce type de centrale offre une énergie constante exempte de CO2 et permet de recycler nos déchets nucléaires afin de ne pas les transmettre aux générations futures. Le budget nécessaire à financer les certificats verts éoliens y serait beaucoup mieux investi.

En espérant être entendu et surtout compris, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Ragnies, le 15/09/2023.

Ragnies, le 15/09/2023.

Administration communale de Thuin
Collège et Service Environnement
Grand'Rue, 36
6530 THUIN

Copie à NEW WIND SPRL
Avenue des Dessus-de-Lives, 2
5101 NAMUR
jdumont@elawan.be

Objet : Remarques, commentaires et demandes suite à la RIP du 06 septembre 2023 au sujet du projet du parc éolien envisagé entre Thuillies, Ragnies et Donstiennes.

Mesdames, Messieurs,

Par cette lettre, je vous communique mon opposition au projet d'implantation de 4 éoliennes par la société New Wind SPRL sur des terrains agricoles entre Thuillies, Ragnies et Donstiennes pour différentes raisons.

Bien qu'étant persuadée que nous devons trouver des solutions pour notre futur et l'avenir de nos enfants, cette transition énergétique doit se réaliser **de manière réfléchie et raisonnée**.

Nous ne pouvons plus et ne devons plus accepter de projet déguisé par des arguments tentés de nous convaincre de ses bienfaits et son impact écologique positif, au profit de multinationales éoliennes attirée par une manne financière distribuée par la Région Wallonne et qui ne profitera pas aux citoyens ; au dépend du bien-être et du cadre de vie choisi des citoyens, de la faune, de la flore, de la pédofaune et pédoflore... Et sans tenir compte de l'emprunte carbone en amont (construction, matières utilisées, transports), de la pollution des sols (tonnes de béton coulé, pieux ensevelis après démantèlement, etc.), des matières non recyclables, etc. Par conséquent, tous ces éléments contribuent à l'impact négatif sur la durabilité.

De même, pour l'avenir des futures générations qui auront déjà un lourd fardeau dû à nos erreurs passées, nous ne pouvons plus approuver de projets soi-disant « verts » sous prétexte de devoir répondre **de façon précipitée**, à des objectifs imposés par la Région Wallonne, voir même de l'Union Européenne.

De plus, lors de la RIP du 06 septembre 2023, Mr Dumont nous a informé que « le dossier était déjà ficelé et qu'il ne manquait plus que cette réunion d'information préalable pour venir compléter le dossier et déposer le permis ». Si le dossier était déjà ficelé (comme l'a dit

Courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 6 septembre 2023 - Page 5 sur 5

Mr Dumont), pourquoi un nombre élevé de questions importantes sont restées sans réponse (telles que l'exactitude des métrés, exactitude de la position de la cabine de tête, de la position et trajets des câbles souterrains et des terrains qu'ils impactent, de la précision des routes d'accès) ?

A quoi sert une réunion d'informations préalable si les informations ne sont pas données ? Dans de telles circonstances, nous ne pouvons pas concevoir que cette réunion d'informations préalable puisse être recevable au dossier. C'est purement une fausse réunion d'information préalable ! Devant ce manque de transparence et de respect pour le citoyen, l'envie n'est pas de travailler avec ce type de société pour l'implantation de projets verts.

Je tiens aussi à vous rappeler que la durabilité est « la satisfaction des besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins » et se repose, pour être évaluée, sur les 3 types de critères suivants pour les entreprises : environnementaux, sociaux et bonne gouvernance.

- 1) Au point de vue environnemental : d'une part, alors que nous demandons au monde agricole d'exercer une agriculture raisonnée et durable, et que nous souhaitons retourner vers des produits locaux, l'implantation d'éoliennes risque la perte de terres et sur du long terme de réduire la productivité des sols. Une éolienne, c'est plus ou moins 750 tonnes de béton, au minimum 350 litres d'huile pour une turbine et biens d'autres. D'autre part, elle porte aussi atteinte à la biodiversité tel que la destruction des habitats naturels, perturbe la reproduction de certaines espèces sensibles et augmente aussi pour d'autres la mortalité.
- 2) Au point de vue social : comme cité plus haut, un manque de transparence et de respect envers les citoyens lors de la réunion. Peu de considération lors de la réunion.
- 3) Au point de vue bonne gouvernance : cela intègre la transparence, l'accès à l'information, l'honnêteté. New Wind SPRL, ou devrais-je dire Elawan, n'a démontré aucun de ses aspects.

Par son attitude et ses actes, New Wind SPRL s'inscrit peu dans ces 3 critères. Appuyer ce projet reviendrait à ne pas respecter ces critères et aller à l'encontre de la durabilité.

En tant que citoyenne affectée par ce projet et afin d'évaluer les désagréments que ce projet va occasionner sur nos vies, nous souhaitons que le bureau d'Etude chargé de l'Etude d'incidences sur l'environnement effectuée, frais à charge du promoteur, les missions complémentaires suivantes:

1) Etude d'incidences sur la santé humaine

Le bureau d'Etudes d'incidences ne pratiquant pas ce type d'études suivant ce qu'a laissé entendre le chargé d'études d'incidences, nous demandons qu'une étude d'incidences sur la santé humaine soit effectuée par des experts de la santé sur une période significative et pourquoi pas, à partir des parcs éoliens de même type déjà existants.

2) Photomontage depuis les points suivants de notre habitation :

- Fenêtres de la chambre parentale (au nombre de trois) côté rue situé au 1^{er} étage de la maison, exposé Sud-Est.
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*
- Fenêtre au rez-de-chaussée, côté rue, exposé Sud-Est
Coordonnées GPS: Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*

Nous souhaitons que:

- Tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham-Sur-Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en vision diurne et nocturne.

*Coordonnées GPS selon <https://www.coordonnees-gps.fr/>

3) Etude sonore depuis les points suivants de notre habitation :

Point 1 : fenêtres de la chambre parentale (au nombre de trois) côté rue situé au 1^{er} étage de la maison, exposé Sud-Est.
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*

Point 2 : Fenêtre au rez-de-chaussée, côté rue, exposé Sud-Est
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*

Point 3 : Terrasse à l'arrière de la maison, côté jardin, exposé Sud-Ouest
Coordonnées GPS : Latitude 50.306752, Longitude 4.279368*

Nous souhaitons également que :

- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham-Sur-Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore de jour comme de nuit sur une période significative et durant les 4 saisons.

*Coordonnées GPS selon <https://www.coordonnees-gps.fr/>

4) Effet stroboscopique de jour :

Etant donné la hauteur des éoliennes de 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus à l'effet stroboscopique. Nous demandons donc que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre maison, pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant la saison hivernale lorsque le soleil est bas :

Point 1 : fenêtres de la chambre parentale (au nombre de trois) côté rue situé au 1^{er} étage de la maison, exposé Sud-Est.

Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*

Point 2 : Fenêtre au rez-de-chaussée, côté rue, exposé Sud-Est
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

*Coordonnées GPS selon <https://www.coordonnees-gps.fr/>

5) Effet stroboscopique de nuit :

Étant donné la hauteur des éoliennes de 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus aux flashes de signalisation. Nous demandons aussi que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre maison :

Point 1 : fenêtres de la chambre parentale (au nombre de trois) côté rue situé au 1^{er} étage de la maison, exposé Sud-Est.
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*

Point 2 : Fenêtre au rez-de-chaussée, côté rue, exposé Sud-Est
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

*Coordonnées GPS selon <https://www.coordonnees-gps.fr/>

6) Etude de la perte financière sur notre bien immobilier :

La jurisprudence européenne dénonce une dévaluation immobilière pour les biens immobiliers situés dans un rayon de 1 à 5 kms autour d'un parc éolien. Persuadée que le nombre important de nuisances que ce projet de parc éolien va induire pour notre bien immobilier et ses habitants, sa valeur souffrira inévitablement d'une dévaluation. Cette dévaluation doit être chiffrée et une juste compensation financière accordée. Nous demandons que notre bien immobilier soit évalué préalablement à l'octroi du permis, par un expert indépendant, agréé et choisi par nous, mais rétribué par le promoteur initiateur des nuisances. De cette manière la perte financière pourra être évaluée et indemnisée en cas d'octroi.

7) Etude d'incidences sur la biodiversité :

Au vu du couloir aérien des oiseaux migrateurs, de nombreuses espèces, nous demandons qu'une étude d'incidences sur une période d'une année complète soit

réalisée afin de relever toutes les espèces présentes et de l'impact de l'implantation peut avoir sur ceux-ci.
Nous demandons aussi une étude des sols afin de déterminer les organismes vivants qui le composent (nécessaire à la fertilité des sols) et d'établir l'impact de l'implantation sur ceux-ci.
Nous souhaitons que ces études soient menées par une faculté universitaire indépendante du promoteur.

8) Autres alternatives à l'éolien :

Convaincue que les parcs éoliens ne sont pas les seules alternatives à la production d'énergie, il serait intéressant de se pencher sur des projets locaux et que les alternatives suivantes soient étudiées :

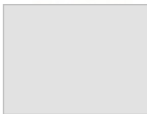
- création d'autres centrales de biométhanisation
- création de centrales hydroliques sur les barrages de la Haute Sambre
- Intervention à l'échelle du particulier afin d'équiper son bien immobilier
- ...

Si vous avez toujours la volonté d'implanter des éoliennes, pourquoi ne pas les implanter dans des friches industrielles désaffectées et inoccupées ?

Le budget nécessaire à financer les certificats verts éoliens serait beaucoup mieux investi dans des projets locaux et profitera d'avantages aux citoyens. Je vous demande donc d'étudier d'autres possibilités d'énergie verte plus rentables pour notre région et moins dommageables pour la population.

Par principe de précaution, je vous demande, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Membres du collège, de marquer un avis négatif à ce projet, et ainsi protéger le bien-être et la sécurité des riverains impactés par ce projet.

En espérant être entendue et recevoir une réponse à mes demandes et remarques, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.



Ragnies, le 18 septembre 2023

Administration communale de Thuin
Collège et Service Environnement
Grand'Rue, 36
6530 THUIN

Copie à NEW WIND SPRL
Avenue des Dessus-de-Lives, 2
5101 NAMUR
jdumont@elawan.be

Objet : Remarques, commentaires et demandes suite à la RIP du 06 septembre 2023 au sujet du projet du parc éolien envisagé entre Thuillies, Ragnies et Donstiennes.

Mesdames, Messieurs,

Par cette lettre, je vous communique mon opposition au projet d'implantation de 4 éoliennes par la société New Wind SPRL sur des terrains agricoles entre Thuillies, Ragnies et Donstiennes pour différentes raisons.

Bien qu'étant persuadée que nous devons trouver des solutions pour notre futur et l'avenir de nos enfants, cette transition énergétique doit se réaliser **de manière réfléchie et raisonnée**.

Nous ne pouvons plus et ne devons plus accepter de projet déguisé par des arguments tentés de nous convaincre de ses bienfaits et son impact écologique positif, au profit de multinationales éoliennes attirée par une manne financière distribuée par la Région Wallonne et qui ne profitera pas aux citoyens ; au dépend du bien-être et du cadre de vie choisi des citoyens, de la faune, de la flore, de la pédofaune et pédoflore...
Et sans tenir compte de l'emprunte carbone en amont (construction, matières utilisées, transports), de la pollution des sols (tonnes de béton coulé, pieux ensevelis après démantèlement, etc.), des matières non recyclables, etc. Par conséquent, tous ces éléments contribuent à l'impact négatif sur la durabilité.

De même, pour l'avenir des futures générations qui auront déjà un lourd fardeau dû à nos erreurs passées, nous ne pouvons plus approuver de projets soi-disant « verts » sous prétexte de devoir répondre **de façon précipitée**, à des objectifs imposés par la Région Wallonne, voir même de l'Union Européenne.

De plus, lors de la RIP du 06 septembre 2023, Mr Dumont nous a informé que « le dossier était déjà ficelé et qu'il ne manquait plus que cette réunion d'information préalable pour venir compléter le dossier et déposer le permis ». Si le dossier était déjà ficelé (comme l'a dit

Mr Dumont), pourquoi un nombre élevé de questions importantes sont restées sans réponse (telles que l'exactitude des mètres, exactitude de la position de la cabine de tête, de la position et trajets des câbles souterrains et des terrains qu'ils impactent, de la précision des routes d'accès) ?

A quoi sert une réunion d'informations préalable si les informations ne sont pas données ? Dans de telles circonstances, nous ne pouvons pas concevoir que cette réunion d'informations préalables puisse être recevable au dossier. C'est purement une fausse réunion d'information préalable ! Devant ce manque de transparence et de respect pour le citoyen, l'envie n'est pas de travailler avec ce type de société pour l'implantation de projets verts.

Je tiens aussi à vous rappeler que la durabilité est « la satisfaction des besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins » et se repose, pour être évaluée, sur les 3 types de critères suivants pour les entreprises : environnementaux, sociaux et bonne gouvernance.

- 1) Au point de vue environnemental : d'une part, alors que nous demandons au monde agricole d'exercer une agriculture raisonnée et durable, et que nous souhaitons retourner vers des produits locaux, l'implantation d'éoliennes risque la perte de terres et sur du long terme de réduire la productivité des sols.
Une éolienne, c'est plus ou moins 750 tonnes de béton, au minimum 350 litres d'huile pour une turbine et biens d'autres.
D'autre part, elle porte aussi atteinte à la biodiversité tel que la destruction des habitats naturels, perturbe la reproduction de certaines espèces sensibles et augmente aussi pour d'autres la mortalité.
- 2) Au point de vue social : comme cité plus haut, un manque de transparence et de respect envers les citoyens lors de la réunion. Peu de considération lors de la réunion.
- 3) Au point de vue bonne gouvernance : cela intègre la transparence, l'accès à l'information, l'honnêteté. New Wind SPRL, ou devrais-je dire Elawan, n'a démontré aucun de ses aspects.

Par son attitude et ses actes, New Wind SPRL s'inscrit peu dans ces 3 critères. Appuyer ce projet reviendrait à ne pas respecter ces critères et aller à l'encontre de la durabilité.

En tant que citoyenne affectée par ce projet et afin d'évaluer les désagréments que ce projet va occasionner sur nos vies, nous souhaitons que le bureau d'Etude chargé de l'Etude d'incidences sur l'environnement effectuée, frais à charge du promoteur, les missions complémentaires suivantes:

1) Etude d'incidences sur la santé humaine

Les bureaux d'Etudes d'incidences ne pratiquant pas ce type d'études suivant ce qu'a laissé entendre le chargé d'études d'incidences, nous demandons qu'une étude d'incidences sur la santé humaine soit effectuée par des experts de la santé sur une période significative et pourquoi pas, à partir des parcs éoliens de même type déjà existants.

2) Photomontage depuis les points suivants de notre habitation :

- Fenêtres de la chambre parentale (au nombre de trois) côté rue situé au 1^{er} étage de la maison, exposé Sud-Est.
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*
- Fenêtre au rez-de-chaussée, côté rue, exposé Sud-Est
Coordonnées GPS: Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*

Nous souhaitons que :

- Tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham-Sur-Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en vision diurne et nocturne.

*Coordonnées GPS selon <https://www.coordonnees-gps.fr/>

3) Etude sonore depuis les points suivants de notre habitation :

Point 1 : fenêtres de la chambre parentale (au nombre de trois) côté rue situé au 1^{er} étage de la maison, exposé Sud-Est.
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*

Point 2 : Fenêtre au rez-de-chaussée, côté rue, exposé Sud-Est
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*

Point 3 : Terrasse à l'arrière de la maison, côté jardin, exposé Sud-Ouest
Coordonnées GPS : Latitude 50.306752, Longitude 4.279368*

Nous souhaitons également que :

- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham-Sur-Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore de jour comme de nuit sur une période significative et durant les 4 saisons.

*Coordonnées GPS selon <https://www.coordonnees-gps.fr/>

4) Effet stroboscopique de jour :

Etant donné la hauteur des éoliennes de 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus à l'effet stroboscopique. Nous demandons donc que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre maison, pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant la saison hivernale lorsque le soleil est bas :

Point 1 : fenêtres de la chambre parentale (au nombre de trois) côté rue situé au 1^{er} étage de la maison, exposé Sud-Est.

réalisée afin de relever toutes les espèces présentes et de l'impact de l'implantation peut avoir sur ceux-ci.
Nous demandons aussi une étude des sols afin de déterminer les organismes vivants qui le composent (nécessaire à la fertilité des sols) et d'établir l'impact de l'implantation sur ceux-ci.
Nous souhaitons que ces études soient menées par une faculté universitaire indépendante du promoteur.

8) Autres alternatives à l'éolien :

Convaincue que les parcs éoliens ne sont pas les seules alternatives à la production d'énergie, il serait intéressant de se pencher sur des projets locaux et que les alternatives suivantes soient étudiées :

- création d'autres centrales de biométhanisation
- création de centrales hydroliques sur les barrages de la Haute Sambre
- Intervention à l'échelle du particulier afin d'équiper son bien immobilier
- ...

Si vous avez toujours la volonté d'implanter des éoliennes, pourquoi ne pas les implanter dans des friches industrielles désaffectées et inoccupées ?

Le budget nécessaire à financer les certificats verts éoliens serait beaucoup mieux investi dans des projets locaux et profitera d'avantages aux citoyens. Je vous demande donc d'étudier d'autres possibilités d'énergie verte plus rentables pour notre région et moins dommageables pour la population.

Par principe de précaution, je vous demande, Madame la Bourgmeistre, Mesdames et Messieurs les Membres du collège, de marquer un avis négatif à ce projet, et ainsi protéger le bien-être et la sécurité des riverains impactés par ce projet.

En espérant être entendue et recevoir une réponse à mes demandes et remarques, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*

Point 2 : Fenêtre au rez-de-chaussée, côté rue, exposé Sud-Est
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

*Coordonnées GPS selon <https://www.coordonnees-gps.fr/>

5) Effet stroboscopique de nuit :

Étant donné la hauteur des éoliennes de 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus aux flashes de signalisation. Nous demandons aussi que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre maison :

Point 1 : fenêtres de la chambre parentale (au nombre de trois) côté rue situé au 1^{er} étage de la maison, exposé Sud-Est.
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*

Point 2 : Fenêtre au rez-de-chaussée, côté rue, exposé Sud-Est
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

*Coordonnées GPS selon <https://www.coordonnees-gps.fr/>

6) Etude de la perte financière sur notre bien immobilier :

La jurisprudence européenne dénonce une dévaluation immobilière pour les biens immobiliers situés dans un rayon de 1 à 5 kms autour d'un parc éolien. Persuadée que le nombre important de nuisances que ce projet de parc éolien va induire pour notre bien immobilier et ses habitants, sa valeur souffrira inévitablement d'une dévaluation. Cette dévaluation doit être chiffrée et une juste compensation financière accordée. Nous demandons que notre bien immobilier soit évalué préalablement à l'octroi du permis, par un expert indépendant, agréé et choisi par nous, mais rétribué par le promoteur initiateur des nuisances. De cette manière la perte financière pourra être évaluée et indemnisée en cas d'octroi.

7) Etude d'incidences sur la biodiversité :

Au vu du couloir aérien des oiseaux migrateurs, de nombreuses espèces, nous demandons qu'une étude d'incidences sur une période d'une année complète soit

Ragnies, le 18 septembre 2021

Objet : Demande de devoirs complémentaires concernant le projet de Parc éolien sur les territoires de Ragnies, Thuillies et Donstiennes par la société New Wind.

Madame, Monsieur,

Je m'adresse à vous en tant que Directrice des opérations et de la communication de la Distillerie de Biercée, située rue de Roquette à Ragnies. Ce courrier a pour objectif de vous écrire mon désarroi et mon inquiétude, ainsi que celui de ma direction, quant au projet de Parc éolien sur les terrains à proximité de notre site. Je m'adresse également à vous pour vous demander la rédaction de devoirs complémentaires sous forme de photomontages pour que nous puissions mesurer les nuisances visuelles du projet.

Il faut savoir que la Ferme de la cour, lieu qui accueille notre Distillerie depuis 2004, est un bâtiment dont la plus vieille tour date du 13^e siècle. La ferme a appartenu pendant plus de neuf siècles à la prestigieuse abbaye de Lobbes, son nom évoque d'ailleurs la présence, en ces lieux, d'une cour de Justice. C'est pour ces aspects historiques, authentiques et esthétiques que la Distillerie de Biercée est venue y installer ses activités il y a presque 20 ans.

Actuellement, le site est partagé en 3 activités connexes. D'une part le restaurant « La Grange des Légendes », d'une capacité d'accueil de 250 couverts, qui dispose d'une magnifique terrasse orientée vers la campagne. D'autre part, nos salles de réception et de séminaires, qui sont louées toute l'année par des privés ou des entreprises et qui sont équipées d'un magnifique jardin créé par l'architecte paysagiste Jacques Wirtz. Et enfin, notre site de production qui se partage entre une distillerie de 650 M² et d'un entrepôt en contre-bas du bâtiment.

L'installation des 3 éoliennes par la société New Wind, ainsi que d'autres éventuelles qui pourraient s'y ajouter, est un désagrément réellement dommageable pour notre entreprise qui mise sur le caractère authentique, paisible et verdoyant du site. Afin d'évaluer les désagréments visuels que ce projet va inévitablement occasionner à nos visiteurs, nous demandons la réalisation des missions complémentaires suivantes :

Photomontage depuis les points suivants de notre site:

Point 1 : Cour de la ferme, à hauteur de l'alambic, vue au-delà du porche.

Point 2 : Terrasse de la Grange des Légendes.

Point 3 : Porche d'entrée

Coordonnées GPS : 50.30728, 4.28870

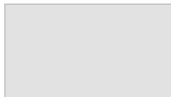
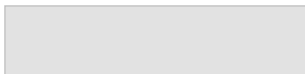
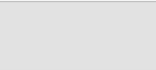
Nous souhaitons que :

- Tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en vision diurne et nocturne.

En espérant que la mobilisation citoyenne et professionnelle puisse étayer le mal fondé de ce projet, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Bonjour

Je suis le papa de 2 merveilleuses princesses de 8 et 11 ans ...
Ma propriété se situe rue Champ Fleuri sur Thuillies, à savoir très proche de votre projet. La santé de mes enfants me préoccupe vu que les médecins préconise une distance de 3 km séparant les habitations et les éoliennes...
Bref je suis CONTRE CE projet.
De plus je viens d'emménager sur Thuillies
.. la campagne... et j'ai donc investi dans cette maison qui pourrait donc perdre de la valeur.
Comme dirait un bon conseiller en prévention face aux risques... la première démarche est de LES EVITER.
Je ne veux pas risquer que ma famille soit malade...une détérioration de notre qualité de vie à la campagne et une diminution de mon investissement !
En vous remerciant de l'attention portée à mon courriel... puis je vous demander de bien vouloir accuser bonne réception de celui-ci.
Merci
Bien à vous



Leugnies le 15 septembre 2023
Collège Communal de Beaumont
Grand Place 11
6500 Beaumont

Objet : Enquête publique concernant le parc éolien sur la plaine de Ragnies/Thuillies/Donstiennes – R.I.P. du 6 septembre 2023 à Ragnies

Mesdames et Messieurs les Bourgmestres

Mesdames et Messieurs les échevins,

Par la présente, je marque mon refus catégorique au projet éolien envisagé

D'une part, c'est avec regret que je déplore la « légèreté » pour ne pas dire le « mépris » témoigné par le promoteur du projet lors de la R.I.P. du 6 septembre 2023 :

- ⇒ 1 seule page recto/verso renvoyant vers des sites internet (pas de documentation papier minimum)
- ⇒ Présentation de slides sur d'autres projets totalement différents de la zone envisagée
- ⇒ Ref. faite à l'étude d'incidences de 2018 soit antérieure à 5 années !

D'autre part, vous trouverez ci-après une liste non exhaustive d'arguments appuyant mon refus, liste dans laquelle je vous développe mes arguments et demandes de devoirs d'enquêtes complémentaires

Impact visuel environnemental

Effet d'encerclement de la région avec à terme fermeture de la « respiration paysagère visuelle et environnementale »

Ragnies, classé comme « Plus Beaux Villages de Wallonie » nous plonge dans une atmosphère bucolique ; que dire alors de tous ces bâtiments classés, sites historiques et campagnards qui seraient dès lors ravagés, défigurés, balafrés par ces énormes machines dont l'implantation n'est pas justifiée

Nuisances santé

Les nuisances sonores et visuelles dégagées constituent **un trouble du voisinage mais ont aussi un impact nocif sur la santé :**

La **réalité d'un syndrome des éoliennes existe bel et bien** (Cfr arrêt prononcé le 8 juillet 2021 par la cour d'appel de Toulouse) ce syndrome entraîne une altération

grave de l'état de santé, défini d'ailleurs par l'OMS comme un état de bien-être physique mental et social.

Demande de devoir d'enquête complémentaire : étude médicale approfondie sur le long terme des effets induits par les éoliennes sur l'Homme

Impact patrimoine immobilier

Dévalorisation reconnue notamment dans le cadre de divers procès

Demande de devoir étude complémentaire sur la dévalorisation immobilière, étude sur le long terme à faire par min. 3 experts indépendants

Impacts sur les animaux

modification du taux de cortisol, qualité de la viande produite, production de lait, ravages causés aux abeilles et à la production de miel, fausses-couches dans les élevages

Point de vue ornithologique : région qui abrite des espèces appartenant à la liste rouge des oiseaux menacés en Wallonie : Milan Royal, Milan Noir, cigognes noires, cigognes blanches, buses variables, perdrix grise elle-même bioindicatrice de la santé environnementale de la plaine

Territoire de chasse et de nourrissage des chauves-souris, cfr rapport Natagora

A relever également, au lieu dit « le Foret », existait une exploitation de sable très importante (superficie de quelques hectares). On y trouve bon nombre de tanières de renards, de terriers de lapins et autres petits mammifères qui participent avec la faune avicole présente à l'équilibre des espèces sur toute cette partie de la plaine Sud de la Thudinie..

Relevons aussi que l'implantation d'éoliennes est en contradiction avec les mesures agro-environnementales (MAE) mises en place et financées par la Région Wallonne

Mais aussi en contradiction avec la Directive européenne de protection de la biodiversité (stratégie de l'UE à l'horizon 2030)

Demande : Devoir d'enquête complémentaire : étude sanitaire sur le long terme sur l'impact des émissions sonores, sons de basses fréquences, mais aussi infrasons

approche des mécanismes de l'érosion éolienne

Toute éolienne qui est située dans un environnement contenant des particules abrasives comme la pluie, la neige, la grêle, la poussière ou les insectes est sujette à l'érosion

Il existe trois modes différents d'entraînement des particules: la saltation, la reptation en surface et la suspension

Le vent déplace les particules très fines et très légères beaucoup plus rapidement que les grosses

La plupart des revêtements anti-érosion installés n'ont qu'une capacité limitée à supporter les conditions extrêmes

Des milliers d'hectares agricoles deviennent peu à peu stériles autour des fermes éoliennes, par le rayonnement dans le sol, par la modification de l'éco système souterrain, et par l'effet de ventilation qui les assèche et introduit de nouvelles érosions.

Effet de sillage → détérioration de la qualité de l'air par brassage de flux laminaires aériens et utilisations massives de pesticides

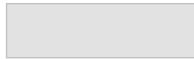
Demande : Devoir d'analyse complémentaire : étude sur l'effet de sillage compte tenu des utilisations des pesticides des agriculteurs rayonnement de min 50 kms

D'autre part, les pales faites en fibre de verre ou en fibre de carbone avec de l'époxy ne sont à l'heure actuelle pas recyclables.

La production de ciment est quant à elle polluante : voir production nécessaire de ciment de haute densité tant pour le socle que pour la masse d'inertie

Demande : de devoir d'analyse complémentaire sur l'impact environnemental de la production des différents composants (aériens/souterrains) de l'éolienne

Afin de préserver les qualités naturelles exceptionnelles de notre région, je vous prie de bien vouloir enregistrer mon refus ferme et définitif à ces projets éoliens et vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de mes meilleures considérations



3

Impacts sur les animaux

L'émission des sons basses fréquences, infrasons impacte également le milieu animalier

La région abrite bon nombre de fermes (gros bétail, basses-cours) ainsi que de la faune « sauvage »

Demande : Devoir d'enquête complémentaire : étude sanitaire sur le long terme sur l'émission des nuisances sonores, sons de basses fréquences, mais aussi infrasons

Pollution atmosphérique

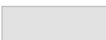
Les phénomènes climatiques naturels entraînent une érosion des matériaux composant les éoliennes. La quantité de poussière transportée puis déposée par le vent peut être grande mais elle passe inaperçue et sous-estimée parce qu'elle est largement disséminée sur le sol:

Demande de devoir d'analyse complémentaire : calcul des charges en particules (fines et autres) du vent en fonction de la vitesse et du régime des vents, natures des particules, vitesse de déplacement, nature des sols rencontrés

Impact visuel environnemental

La Thudinie et la région de Beaumont présentent un intérêt paysager et touristique uniques et les différents projets éoliens viendront encercler cette belle région et la défigurer profondément

Afin de préserver les qualités naturelles exceptionnelles de notre région, je vous prie de bien vouloir enregistrer mon refus ferme et définitif à ces projets éoliens et vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de mes meilleures considérations



2

Leugnies le 15 septembre 2023

Collège Communal de Beaumont

Grand Place 11

6500 Beaumont



Objet : Enquête publique concernant le parc éolien sur la plaine de Ragnies/Thuillies/Donstiennes – R.I.P. du 6 septembre 2023 à Ragnies

Mesdames et Messieurs les Bourgmestres

Mesdames et Messieurs les échevins,

Par la présente, je marque mon refus catégorique au projet éolien envisagé

D'une part, c'est avec regret que je déplore la « légèreté » pour ne pas dire le « mépris » témoigné par le promoteur du projet lors de la R.I.P du 6 septembre 2023 :

- ⇒ 1 seule page recto/verso renvoyant vers des sites internet (pas de documentation papier minimum)
- ⇒ Présentation de slides sur d'autres projets totalement différents de la zone envisagée
- ⇒ Ref. faite à l'étude d'incidences de 2018 soit antérieure à 5 années !

D'autre part, vous trouverez ci-après une liste non exhaustive d'arguments appuyant mon refus, liste dans laquelle je vous développe mes arguments et demandes de devoirs d'enquêtes complémentaires

Nuisances santé Les éoliennes sont responsables de nuisances sonores et produisent des sons de basses fréquences mais aussi des infrasons non audibles par l'oreille humaine car inférieurs à 20 HZ

Maux de tête, nausées, saignements de nez ou encore troubles du sommeil : la liste des symptômes associés aux éoliennes est longue,

Demande de devoir d'enquête complémentaire : étude médicale approfondie sur le long terme des effets induits par les éoliennes sur l'Homme

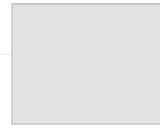
Impact patrimoine immobilier

Dévalorisation reconnue notamment dans le cadre de divers procès

Demande de devoir étude complémentaire sur la dévalorisation immobilière, étude sur le long terme à faire par min. 3 experts indépendants

1

Ragnies, le 18 septembre 2023



Administration communale de Thuin
Collège et Service Environnement
Grand'Rue, 36
6530 THUIN

Copie à NEW WIND SPRL
Avenue des Dessus-de-Lives, 2
5101 NAMUR
jdumont@elawan.be

Objet : Remarques, commentaires et demandes suite à la RIP du 06 septembre 2023 au sujet du projet du parc éolien envisagé entre Thuillies, Ragnies et Donstiennes.

Mesdames, Messieurs,

Par cette lettre, je vous communique mon opposition au projet d'implantation de 4 éoliennes par la société New Wind SPRL sur des terrains agricoles entre Thuillies, Ragnies et Donstiennes pour différentes raisons.

Persuadé que nous devons trouver des solutions pour notre futur et l'avenir de nos enfants, cette transition énergétique doit se réaliser **de manière réfléchie et raisonnée**.

Nous ne pouvons plus accepter de projet déguisé par des arguments tentés de nous convaincre de ses bienfaits et son impact écologique positif, au profit de multinationales éoliennes attirée par une manne financière distribuée par la Région Wallonne et qui ne profitera pas aux citoyens ; au dépend du bien-être et du cadre de vie choisis des citoyens, de la faune, de la flore, de la pédofaune et pédoflore...

Et sans tenir compte de l'emprunte carbone en amont (construction, matières utilisées, transports), de la pollution des sols (tonnes de béton coulé, pieux ensevelis après démantèlement, etc.), des matières non recyclables, etc. Par conséquent, tous ces éléments contribuent à l'impact négatif sur la durabilité.

De même, pour l'avenir des futures générations qui auront déjà un lourd fardeau dû à nos erreurs passées, nous ne pouvons plus approuver de projets soi-disant « verts » sous prétexte de devoir répondre **de façon précipitée**, à des objectifs imposés par la Région Wallonne, voir même de l'Union Européenne.

De plus, lors de la RIP du 06 septembre 2023, un bon nombre de questions importantes sont restées sans réponse (telles que l'exactitude des métrés, exactitude de la position de la cabine de tête, de la position et trajets des câbles souterrains et des terrains qu'ils impactent, de la précision des routes d'accès). A quoi sert une réunion d'informations

préalable si les informations ne sont pas données ? Dans de telles circonstances, nous ne pouvons pas concevoir que cette réunion d'informations préalables puisse être recevable au dossier. Devant ce manque de transparence et de respect pour le citoyen, l'envie n'est pas de travailler avec ce type de société pour l'implantation de projets verts.

Je tiens aussi à vous rappeler que la durabilité est « la satisfaction des besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins » et se repose, pour être évaluée, sur les 3 types de critères suivants pour les entreprises : environnementaux, sociaux et bonne gouvernance.

- 1) **Au point de vue environnemental** : d'une part, alors que nous demandons au monde agricole d'exercer une agriculture raisonnée et durable, et que nous souhaitons retourner vers des produits locaux, l'implantation d'éoliennes risque la perte de terres et sur du long terme de réduire la productivité des sols. Une éolienne, c'est plus ou moins 750 tonnes de béton, au minimum 350 litres d'huile pour une turbine et biens d'autres. D'autre part, elle porte aussi atteinte à la biodiversité tel que la destruction des habitats naturels, perturbe la reproduction de certaines espèces sensibles et augmente aussi pour d'autres la mortalité.
- 2) **Au point de vue social** : comme cité plus haut, un manque de transparence et de respect envers les citoyens lors de la réunion. Peu de considération lors de la réunion.
- 3) **Au point vue bonne gouvernance** : cela intègre la transparence, l'accès à l'information, l'honnêteté. New Wind SPRL, ou devrais-je dire Elawan, n'a démontré aucun de ses aspects.

Par son attitude et ses actes, New Wind SPRL s'inscrit pas dans ces 3 critères. Appuyer ce projet reviendrait à ne pas respecter ces critères et aller à l'encontre de la durabilité.

En tant que citoyen affecté par ce projet et afin d'évaluer les désagréments que ce projet va occasionner sur nos vies, je souhaite que le bureau d'Etude chargé de l'Etude d'incidences sur l'environnement effectue, frais à charge du promoteur, les missions complémentaires suivantes :

1) Etude d'incidences sur la santé humaine

Les bureaux d'Etudes d'incidences ne pratiquant pas ce type d'études suivant ce qu'a laissé entendre le chargé d'études d'incidences, nous demandons qu'une étude d'incidences sur la santé humaine soit effectuée par des experts de la santé sur une période significative et pourquoi pas, à partir des parcs éoliens de même type déjà existants.

2) Photomontage depuis les points suivants de notre habitation :

- Fenêtres de la chambre parentale (au nombre de trois) côté rue situé au 1^{er} étage de la maison, exposé Sud-Est.
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*
- Fenêtre au rez-de-chaussée, côté rue, exposé Sud-Est

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

*Coordonnées GPS selon <https://www.coordonnees-gps.fr/>

5) Effet stroboscopique de nuit :

Étant donné la hauteur des éoliennes de 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus aux flashes de signalisation. Nous demandons aussi que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre maison :

Point 1 : fenêtres de la chambre parentale (au nombre de trois) côté rue situé au 1^{er} étage de la maison, exposé Sud-Est.
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*

Point 2 : Fenêtre au rez-de-chaussée, côté rue, exposé Sud-Est
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

*Coordonnées GPS selon <https://www.coordonnees-gps.fr/>

6) Etude de la perte financière sur notre bien immobilier :

La jurisprudence européenne dénonce une dévaluation immobilière pour les biens immobiliers situés dans un rayon de 1 à 5 kms autour d'un parc éolien. Persuadée que le nombre important de nuisances que ce projet de parc éolien va induire pour notre bien immobilier et ses habitants, sa valeur souffrira inévitablement d'une dévaluation. Cette dévaluation doit être chiffrée et une juste compensation financière accordée. Nous demandons que notre bien immobilier soit évalué préalablement à l'octroi du permis, par un expert indépendant, agréé et choisi par nous, mais rétribué par le promoteur initiateur des nuisances. De cette manière la perte financière pourra être évaluée et indemnisée en cas d'octroi.

7) Etude d'incidences sur la biodiversité :

Au vu du couloir aérien des oiseaux migrateurs, de nombreuses espèces, nous demandons qu'une étude d'incidences sur une période d'une année complète soit réalisée afin de relever toutes les espèces présentes et de l'impact de l'implantation peut avoir sur ceux-ci. Nous demandons aussi une étude des sols afin de déterminer les organismes vivants qui le composent (nécessaire à la fertilité des sols) et d'établir l'impact de l'implantation sur ceux-ci.

Coordonnées GPS: Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*

Nous souhaitons que :

- Tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham-Sur-Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en vision diurne et nocturne.

*Coordonnées GPS selon <https://www.coordonnees-gps.fr/>

3) Etude sonore depuis les points suivants de notre habitation :

Point 1 : fenêtres de la chambre parentale (au nombre de trois) côté rue situé au 1^{er} étage de la maison, exposé Sud-Est.
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*

Point 2 : Fenêtre au rez-de-chaussée, côté rue, exposé Sud-Est
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*

Point 3 : Terrasse à l'arrière de la maison, côté jardin, exposé Sud-Ouest
Coordonnées GPS : Latitude 50.306752, Longitude 4.279368*

Nous souhaitons également que :

- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham-Sur-Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore de jour comme de nuit sur une période significative et durant les 4 saisons.

*Coordonnées GPS selon <https://www.coordonnees-gps.fr/>

4) Effet stroboscopique de jour :

Étant donné la hauteur des éoliennes de 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus à l'effet stroboscopique. Nous demandons donc que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre maison, pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant la saison hivernale lorsque le soleil est bas :

Point 1 : fenêtres de la chambre parentale (au nombre de trois) côté rue situé au 1^{er} étage de la maison, exposé Sud-Est.
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*

Point 2 : Fenêtre au rez-de-chaussée, côté rue, exposé Sud-Est
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*

Nous souhaitons que ces études soient menées par une faculté universitaire indépendante du promoteur.

8) Etude d'incidences en amont de l'implantation du parc éolien

Nous souhaitons une étude d'incidences sur les conséquences de l'extraction des matières utilisées pour la construction d'éoliennes sur les lieux d'extractions, les conséquences de la fabrication de ses éoliennes sur le lieu de fabrication, l'environnement, sur la santé et les conditions des travailleurs liés à la fabrication ou à l'extraction des matières pour la fabrication des éoliennes prévues, ainsi que l'émission de CO2 et le détail sur toutes les pollutions qui découlent de l'extraction, de la fabrication et du cheminement des éoliennes.

9) Autres alternatives à l'éolien :

Convaincu que les parcs éoliens ne sont pas les seules alternatives à la production d'énergie, il serait intéressant de se pencher sur des projets locaux et que les alternatives suivantes soient étudiées :

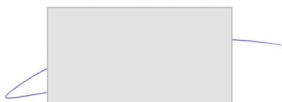
- création d'autres centrales de biométhanisation
- création de centrales hydroliques sur les barrages de la Haute Sambre
- Intervention à l'échelle du particulier afin d'équiper son bien immobilier
- ...

Si vous avez toujours la volonté d'implanter des éoliennes, pourquoi ne pas les implanter dans des friches industrielles désaffectées et inoccupées ?

Le budget nécessaire à financer les certificats verts éoliens serait beaucoup mieux investi dans des projets locaux et profitera d'avantages aux citoyens. Je vous demande donc d'étudier d'autres possibilités d'énergie verte plus rentables pour notre région et moins dommageables pour la population.

Par principe de précaution, je vous demande, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Membres du collège, de marquer un avis négatif à ce projet, et ainsi protéger le bien-être et la sécurité des riverains ainsi que des espèces impactées par ce projet.

En espérant être entendu et recevoir une réponse à mes demandes et remarques, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.



factures d'électricité sont de plus en plus chères et qui n'ont pas d'autres choix que de douiller avec la bénédiction du gouvernement wallon. Ajoutons à cela que pour compenser le manque de rendement du parc éolien, il faut construire des usines à gaz, qui sont des polluées de premier ordre. Mais le monde des décideurs s'en fout. Je doute qu'ils en aient une au bout de leur jardin. La question est toujours la même : A qui profite le crime ?

Justine Katz avait consacré l'un de ses reportages « Investigation » aux éoliennes. Très clair et instructif. Objectif aussi. A voir et revoir sur Auvio, sans modération.

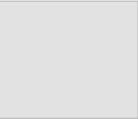
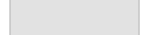
Les arguments des opposants aux éoliennes sont toujours les mêmes : pollution visuelle, auditive, pollution du sol, pollution des nappes d'eau, destruction des paysages, nuisances pour la faune et la flore quand ce n'est pas leur disparition, danger pour les populations d'oiseaux (parfois rares) ou de chauve-souris, effet stroboscopique, l'ombre, les balisages pour avions de jour et de nuits, le danger pour la santé humaine, la dévalorisation de l'immobilier, ... **Nous avons raison.** Et que dire de l'impact sur le tourisme dans notre belle région. Qui aurait envie de planter sa tente au pied d'un mât, de réserver un gîte dans un environnement plombé d'éoliennes ou de se promener dans une forêt d'éoliennes ?

Plutôt que de donner tout cet argent, notre argent, à des promoteurs intéressés, sans scrupules, pourquoi ne pas aider tout un chacun à installer des panneaux photovoltaïques sur sa maison, la biomasse, l'hydroélectricité... Au moins, le retour sur facture serait direct. Et cela mettrait toute une série de requins hors-jeu. Nous avons pu apprécier l'enthousiasme délirant des promoteurs quand, à la réunion, quelqu'un a parlé d'éolienne citoyenne. Ils ne sont pas prêts à partager le gâteau. Tant mieux ! Qu'ils gardent leur gâteau et toutes leurs éoliennes (y compris les citoyennes, nous n'en voulons pas non plus) pour leur jardin et celui de leurs amis bien placés.

Bref, vous savez déjà tout ça. Alors, s'il vous plaît, ne vendez pas l'âme de nos campagnes à ces promoteurs dont la seule motivation est de faire de l'argent, beaucoup d'argent, au détriment d'une nature fabuleuse et généreuse et au détriment de la qualité de vie des riverains, vos électeurs, et, cerise sur le gâteau, avec la bénédiction du gouvernement Wallon dont on sait maintenant qu'il ne se peigne pas avec un clou ! D'autres solutions existent et de nouvelles solutions verront assurément le jour. NON aux éoliennes ! Trop c'est trop !

Merci de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier.

Recevez, Madame la Bourgmestre et les membres du Collège échevinal, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Castillon, le 20 septembre 2023

Madame la Bourgmestre et les membres du Collège échevinal,

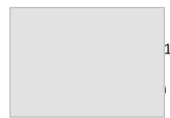
Concerne : l'implantation de 4 éoliennes entre Ragnies (parmi les plus beaux villages belges, Donstiennes (et son ancien moulin) et Thuin (et ses jardins suspendus, ses vignobles,...)

Nous nous opposant formellement à ce projet d'éoliennes dans nos belles campagnes.

Evidemment, des mesures doivent être prises pour le climat mais pas celle-là ! Vous avez-vous-même dit lors de la réunion que vous recevez régulièrement des propositions d'alternatives à ces machines qui, plutôt que de brasser du vent brassent des montagnes de billets pour leurs promoteurs. Il est clair que la transition écologique n'est pas la motivation profonde de ces Messieurs-dames. L'argent, bien. Ils sont d'ailleurs les premiers à s'enrichir de cette situation et, dans une moindre mesure, le bailleur du terrain et la Commune quand elle a la faiblesse de dire oui. Pour le bailleur, la fourchette est de 6.000€ à 15.000 € par éolienne par an pendant 25, 30 ans, non ? Ajoutons à cela 3.000 € par hectare par an pendant 30 ans ! La tentation peut être grande... Et encore, les provisions à verser anticipativement pour le démantèlement des éoliennes en fin de vie ou autre, la remise en état des sols, les sommes consacrées à l'étude d'incidence ainsi qu'aux nombreux recours qui ne manqueront pas de fleurir. Faut-il que ce commerce soit juteux !

La région est blindée de ces machines. Où que l'on pose les yeux à l'horizon, il traîne toujours bien l'un ou plusieurs de ces horribles mâts à hélices. Pour quel résultat ? S'il n'y a pas assez de vent, elles ne tournent pas et s'il y en a trop, il faut les arrêter par crainte d'un accident. Rendement annuel avoisinant les 25%. Lors d'une précédente réunion, la question des certificats verts a été posée. Réponse offusquée : « Mais non, nous ne touchons plus de certificats verts ! ». L'étude d'incidence avait été réalisée et on pouvait y lire : « *Ainsi, en ce qui concerne la filière éolienne, en Wallonie, les éoliennes de plus d'1 MW de puissance bénéficient actuellement de 0,52 certificats verts pour chaque MWh d'électricité produite.* » et sauf erreur de ma part, ils sont garantis 20 ans. A la Distillerie de Biercée, nous avons reçu la même réponse concernant les certificats verts. Nous sommes curieux de voir. L'étude mentionnait aussi : « *Les autres mécanismes de soutien régionaux concernent principalement l'aide à l'investissement et l'exonération du précompte immobilier pour les entreprises* ... Et qui paie ces mécanismes de soutien ? Les pauvres c... dont les

[https://www.facebook.com/reel/637449525048726?s=yWduG2&fs=e&_cft_0\]=AZWo9IN06eWUJ315wQqfNMDtSaphZzdRRNukVwaOppDxq6d393Q3P32yw_lvdYVB6L_ZEjxq9HRAgO3YHqAxBdqbskT1WjwgYTZ_WxjJl-Yqqp2q0ens_1UHM04DcMXkxQ4HR09aj77bml3nVYHCzZtq0&_tn_=-R\]-R](https://www.facebook.com/reel/637449525048726?s=yWduG2&fs=e&_cft_0]=AZWo9IN06eWUJ315wQqfNMDtSaphZzdRRNukVwaOppDxq6d393Q3P32yw_lvdYVB6L_ZEjxq9HRAgO3YHqAxBdqbskT1WjwgYTZ_WxjJl-Yqqp2q0ens_1UHM04DcMXkxQ4HR09aj77bml3nVYHCzZtq0&_tn_=-R]-R)



Ragnies, le 18 septembre 2023

Administration communale de Thuin
Collège et Service Environnement
Grand'Rue, 36
6530 THUIN

Copie à NEW WIND SPRL
Avenue des Dessus-de-Lives, 2
5101 NAMUR
jdumont@elawan.be

Objet : Remarques, commentaires et demandes suite à la RIP du 06 septembre 2023 au sujet du projet du parc éolien envisagé entre Thuillies, Ragnies et Donstiennes.

Mesdames, Messieurs,

Par cette lettre, je vous communique mon opposition au projet d'implantation de 4 éoliennes par la société New Wind SPRL sur des terrains agricoles entre Thuillies, Ragnies et Donstiennes pour différentes raisons.

Persuadé que nous devons trouver des solutions pour notre futur et l'avenir de nos enfants, cette transition énergétique doit se réaliser **de manière réfléchie et raisonnée.**

Nous ne pouvons plus accepter de projet déguisé par des arguments tentés de nous convaincre de ses bienfaits et son impact écologique positif, au profit de multinationales éoliennes attirée par une manne financière distribuée par la Région Wallonne et qui ne profitera pas aux citoyens ; au dépend du bien-être et du cadre de vie choisis des citoyens, de la faune, de la flore, de la pédofaune et pédoflore...

Et sans tenir compte de l'emprunte carbone en amont (construction, matières utilisées, transports), de la pollution des sols (tonnes de béton coulé, pieux ensevelis après démantèlement, etc.), des matières non recyclables, etc. Par conséquent, tous ces éléments contribuent à l'impact négatif sur la durabilité.

De même, pour l'avenir des futures générations qui auront déjà un lourd fardeau dû à nos erreurs passées, nous ne pouvons plus approuver de projets soi-disant « verts » sous prétexte de devoir répondre **de façon précipitée**, à des objectifs imposés par la Région Wallonne, voir même de l'Union Européenne.

De plus, lors de la RIP du 06 septembre 2023, un bon nombre de questions importantes sont restées sans réponse (telles que l'exactitude des métrés, exactitude de la position de la cabine de tête, de la position et trajets des câbles souterrains et des terrains qu'ils impactent, de la précision des routes d'accès). A quoi sert une réunion d'informations

préalable si les informations ne sont pas données ? Dans de telles circonstances, nous ne pouvons pas concevoir que cette réunion d'informations préalables puisse être recevable au dossier. Devant ce manque de transparence et de respect pour le citoyen, l'envie n'est pas de travailler avec ce type de société pour l'implantation de projets verts.

Je tiens aussi à vous rappeler que la durabilité est « la satisfaction des besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins » et se repose, pour être évaluée, sur les 3 types de critères suivants pour les entreprises : environnementaux, sociaux et bonne gouvernance.

- 1) Au point de vue environnemental : d'une part, alors que nous demandons au monde agricole d'exercer une agriculture raisonnée et durable, et que nous souhaitons retourner vers des produits locaux, l'implantation d'éoliennes risque la perte de terres et sur du long terme de réduire la productivité des sols. Une éolienne, c'est plus ou moins 750 tonnes de béton, au minimum 350 litres d'huile pour une turbine et biens d'autres. D'autre part, elle porte aussi atteinte à la biodiversité tel que la destruction des habitats naturels, perturbe la reproduction de certaines espèces sensibles et augmente aussi pour d'autres la mortalité.
- 2) Au point de vue social : comme cité plus haut, un manque de transparence et de respect envers les citoyens lors de la réunion. Peu de considération lors de la réunion.
- 3) Au point de vue bonne gouvernance : cela intègre la transparence, l'accès à l'information, l'honnêteté. New Wind SPRL, ou devrais-je dire Elawan, n'a démontré aucun de ses aspects.

Par son attitude et ses actes, New Wind SPRL s'inscrit pas dans ces 3 critères. Appuyer ce projet reviendrait à ne pas respecter ces critères et aller à l'encontre de la durabilité.

En tant que citoyen affecté par ce projet et afin d'évaluer les désagréments que ce projet va occasionner sur nos vies, je souhaite que le bureau d'Etude chargé de l'Etude d'incidences sur l'environnement effectue, frais à charge du promoteur, les missions complémentaires suivantes :

1) Étude d'incidences sur la santé humaine

Les bureaux d'études d'incidences ne pratiquant pas ce type d'études suivant ce qu'a laissé entendre le chargé d'études d'incidences, nous demandons qu'une étude d'incidences sur la santé humaine soit effectuée par des experts de la santé sur une période significative et pourquoi pas, à partir des parcs éoliens de même type déjà existants.

2) Photomontage depuis les points suivants de notre habitation :

- Fenêtres de la chambre parentale (au nombre de trois) côté rue situé au 1^{er} étage de la maison, exposé Sud-Est.
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*
- Fenêtre au rez-de-chaussée, côté rue, exposé Sud-Est

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

*Coordonnées GPS selon <https://www.coordonnees-gps.fr/>

5) Effet stroboscopique de nuit :

Étant donné la hauteur des éoliennes de 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus aux flashes de signalisation. Nous demandons aussi que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre maison :

Point 1 : fenêtres de la chambre parentale (au nombre de trois) côté rue situé au 1^{er} étage de la maison, exposé Sud-Est.
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*

Point 2 : Fenêtre au rez-de-chaussée, côté rue, exposé Sud-Est
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

*Coordonnées GPS selon <https://www.coordonnees-gps.fr/>

6) Étude de la perte financière sur notre bien immobilier :

La jurisprudence européenne dénonce une dévaluation immobilière pour les biens immobiliers situés dans un rayon de 1 à 5 kms autour d'un parc éolien. Persuadée que le nombre important de nuisances que ce projet de parc éolien va induire pour notre bien immobilier et ses habitants, sa valeur souffrira inévitablement d'une dévaluation. Cette dévaluation doit être chiffrée et une juste compensation financière accordée. Nous demandons que notre bien immobilier soit évalué préalablement à l'octroi du permis, par un expert indépendant, agréé et choisi par nous, mais rétribué par le promoteur initiateur des nuisances. De cette manière la perte financière pourra être évaluée et indemnisée en cas d'octroi.

7) Étude d'incidences sur la biodiversité :

Au vu du couloir aérien des oiseaux migrateurs, de nombreuses espèces, nous demandons qu'une étude d'incidences sur une période d'une année complète soit réalisée afin de relever toutes les espèces présentes et de l'impact de l'implantation peut avoir sur ceux-ci. Nous demandons aussi une étude des sols afin de déterminer les organismes vivants qui le composent (nécessaire à la fertilité des sols) et d'établir l'impact de l'implantation sur ceux-ci.

Coordonnées GPS: Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*

Nous souhaitons que :

- Tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham-Sur-Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en vision diurne et nocturne.

*Coordonnées GPS selon <https://www.coordonnees-gps.fr/>

3) Étude sonore depuis les points suivants de notre habitation :

Point 1 : fenêtres de la chambre parentale (au nombre de trois) côté rue situé au 1^{er} étage de la maison, exposé Sud-Est.
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*

Point 2 : Fenêtre au rez-de-chaussée, côté rue, exposé Sud-Est
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*

Point 3 : Terrasse à l'arrière de la maison, côté jardin, exposé Sud-Ouest
Coordonnées GPS : Latitude 50.306752, Longitude 4.279368*

Nous souhaitons également que :

- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham-Sur-Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore de jour comme de nuit sur une période significative et durant les 4 saisons.

*Coordonnées GPS selon <https://www.coordonnees-gps.fr/>

4) Effet stroboscopique de jour :

Étant donné la hauteur des éoliennes de 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus à l'effet stroboscopique. Nous demandons donc que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre maison, pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant la saison hivernale lorsque le soleil est bas :

Point 1 : fenêtres de la chambre parentale (au nombre de trois) côté rue situé au 1^{er} étage de la maison, exposé Sud-Est.
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*

Point 2 : Fenêtre au rez-de-chaussée, côté rue, exposé Sud-Est
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468*

Nous souhaitons que ces études soient menées par une faculté universitaire indépendante du promoteur.

8) Étude d'incidences en amont de l'implantation du parc éolien

Nous souhaitons une étude d'incidences sur les conséquences de l'extraction des matières utilisées pour la construction d'éoliennes sur les lieux d'extractions, les conséquences de la fabrication de ses éoliennes sur le lieu de fabrication, l'environnement, sur la santé et les conditions des travailleurs liés à la fabrication ou à l'extraction des matières pour la fabrication des éoliennes prévues, ainsi que l'émission de CO2 et le détail sur toutes les pollutions qui découlent de l'extraction, de la fabrication et du cheminement des éoliennes.

9) Autres alternatives à l'éolien :

Convaincu que les parcs éoliens ne sont pas les seules alternatives à la production d'énergie, il serait intéressant de se pencher sur des projets locaux et que les alternatives suivantes soient étudiées :

- création d'autres centrales de biométhanisation
- création de centrales hydroliques sur les barrages de la Haute Sambre
- Intervention à l'échelle du particulier afin d'équiper son bien immobilier
- ...

Si vous avez toujours la volonté d'implanter des éoliennes, pourquoi ne pas les implanter dans des friches industrielles désaffectées et inoccupées ?

Le budget nécessaire à financer les certificats verts éoliens serait beaucoup mieux investi dans des projets locaux et profitera d'avantages aux citoyens. Je vous demande donc d'étudier d'autres possibilités d'énergie verte plus rentables pour notre région et moins dommageables pour la population.

Par principe de précaution, je vous demande, Madame la Bourgmeistre, Mesdames et Messieurs les Membres du collège, de marquer un avis négatif à ce projet, et ainsi protéger le bien-être et la sécurité des riverains ainsi que des espèces impactées par ce projet.

En espérant être entendu et recevoir une réponse à mes demandes et remarques, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

